



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 18 MARS 2021

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION	1
4	PUBLICATION DANS LE JOURNAL <i>LE CONTACT</i>	1
5	VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2020	2
6	APPROBATION DU CALENDRIER ANNUEL 2021	2
7	SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6	2
8	ACTION DE SUIVI (N/A).....	5
9	RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR DURANT L'ANNÉE	5
9.1	Travaux de l'année écoulée	5
9.2	Aperçu des travaux à venir durant l'année.....	6
10	RÉSULTATS DES BILANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	7
11	AJUSTEMENTS AUX REDEVANCES SUR L'ENFOUISSEMENT	8
12	BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE (2020).....	9
12.1	Fonds de fermeture	9
12.2	Contrôle des goélands	10
12.3	Valorisation du bois coupé	11
13	BILAN DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE (2019, 2020).....	11
14	REGISTRE DES PLAINTES	13
15	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION	13
15.1	Audiences publiques du BAPE sur les déchets ultimes	13
15.2	Varia.....	13
15.3	Prochaine réunion	14

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Publication dans le journal *Le Contact de chez nous*

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre de 2021.

M. Ghislain Lacombe annonce l'arrivée d'un nouvel employé, M. Vu Tran, qui le remplacera comme ingénieur pour les activités de WM au Québec, M. Lacombe ayant accepté un poste de directeur en ingénierie pour WM au Canada.

M. Tran assistera aux prochaines rencontres du Comité et sera en charge des projets de construction à Saint-Nicéphore, à Lachute et à Sainte-Sophie, où il sera basé.

M. Dussault souligne également la présence de M. Charléric Gionet, directeur du Service de développement économique de la MRC, qui réalisera la présentation sur le suivi du fonds de valorisation agricole.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Il fournit les précisions suivantes :

- Le point sur les résultats des bilans de gestion des matières résiduelles est reporté après les audiences génériques du BAPE (en cours au moment de la rencontre), ce qui permettra d'avoir accès à des informations plus à jour.
- Le point statutaire sur le projet de zone 6 a été devancé en début de rencontre. Les grandes lignes du décret d'autorisation obtenu par WM y seront présentées.

L'ordre du jour est accepté par les membres et figure à l'annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la rencontre du 3 décembre 2020 est approuvé par le Comité.

4 PUBLICATION DANS LE JOURNAL *LE CONTACT*

M. Dussault indique que conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière réunion, validé par la présidente du Comité, a été publié dans le journal *Le Contact de chez nous*.

5 VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2020

Le rapport annuel 2020 est validé par les membres.

6 APPROBATION DU CALENDRIER ANNUEL 2021

La proposition de calendrier annuel 2021 est présentée aux membres pour son approbation.

M. Dussault souligne que :

- La rencontre de mars sera l'occasion de rattraper les sujets n'ayant pu être traités en 2020, à la suite de l'annulation d'une rencontre (en raison de la COVID-19).
- Quelques nouvelles présentations sont suggérées :
 - Redevances sur l'enfouissement (mars)
 - Mesures d'adaptation aux changements climatiques (juin)
 - Plan d'urgence (décembre)
- Une visite de site est prévue en septembre, si les consignes sanitaires le permettent.

Les membres indiquent que cette proposition leur convient, et le calendrier est adopté.

7 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6

M. Dussault rappelle que WM a obtenu, le 9 décembre 2020, le décret d'autorisation du gouvernement pour l'exploitation de la zone 6, et en présente les faits saillants.

L'exploitation de l'ensemble de la zone 6 (volume total) a été autorisée. Le tonnage maximal pouvant être reçu au site, quant à lui, est fixé à 1 million de tonnes, et ce, pour les cinq premières années. Pour les périodes d'exploitation subséquentes, d'une durée maximale de cinq ans, WM devra déposer de nouvelles demandes d'autorisation, qui pourraient mener à une révision du tonnage maximal pouvant être enfoui au site chaque année.

Par ailleurs, le décret comporte l'obligation de valoriser l'ensemble des biogaz d'ici 2027, sans quoi la durée de l'autorisation sera limitée à 10 ans.

Une dizaine de conditions se rattachent au décret d'autorisation. Il est notamment question des eaux de lixiviation, du fonds de fermeture et d'autres conditions usuelles pour ce type d'autorisation.

La prochaine étape consiste en l'obtention du certificat d'autorisation du ministère, qui comprend les étapes suivantes :

- Dépôt de la demande d'autorisation ministérielle – printemps 2021
- Analyse de la demande par la direction régionale du ministère – printemps-été 2021

- Questions du ministère et réponses de WM – automne 2021
- Obtention du certificat d'autorisation – potentiellement vers l'automne 2021

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quel moment débute la première période d'exploitation de cinq ans? Est-ce à la date de réception du décret, le 9 décembre 2020, ou à partir du début des activités d'enfouissement dans la zone 6?</i>	M. Dussault répond que le délai de cinq ans débutera au début de l'exploitation de la zone 6, qui est prévu en novembre 2022.
<i>Lorsqu'il est question de la valorisation des biogaz dans le décret d'autorisation, s'agit-il des biogaz émis dans l'ensemble du site?</i>	M. Dussault confirme que oui.
<i>Quelle proportion des biogaz est actuellement acheminée à l'usine de papier Rolland?</i>	M. Lacombe indique qu'environ 55 % des biogaz captés sont actuellement valorisés (en les acheminant à cette usine). La capacité de la conduite ayant été atteinte, il ne serait pas possible, avec les infrastructures actuelles, de valoriser davantage de biogaz.
<i>Y a-t-il déjà des projets envisagés pour accroître les biogaz valorisés?</i>	M. Dussault répond que oui. Un important projet, ayant d'ailleurs été discuté lors des audiences publiques, est en cours de planification. WM espère pouvoir faire une annonce à ce sujet en 2022.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Est-ce que les audiences publiques génériques (sur la gestion des déchets ultimes) qui sont en cours pourraient influencer vos autorisations pour la zone 6?</i></p>	<p>M. Dussault indique que le décret ayant été obtenu, les grandes lignes du projet ne sont pas appelées à être modifiées.</p> <p>Éventuellement, les constats issus de ces audiences pourraient influencer les certificats d'autorisation (donc les limites annuelles de tonnage reçu au site).</p> <p>Il réitère que le décret a été obtenu après une analyse rigoureuse des besoins en enfouissement, ayant mis en relief la nécessité de nouvelles zones d'enfouissement.</p>
<p><i>Est-ce que le décret prévoit des mesures concernant la compensation pour la perte de milieux humides?</i></p>	<p>M. Dussault indique que le décret permet à WM de déposer un projet de compensation dans le milieu local, ou alors une compensation financière.</p> <p>La décision à cet effet, ainsi que les détails associés, sera incluse à la demande de certificat d'autorisation, qui cheminera en 2021.</p> <p>Dans la mesure du possible, WM souhaite privilégier un projet de compensation local, mais évalue la viabilité financière de cette avenue.</p> <p>Le Comité sera tenu informé des prochaines étapes à cet effet.</p>
<p><i>Cela concorde avec les informations que nous recevons des autorités : selon nos échos, le programme de compensation du ministère pour les milieux humides (qui permet de développer un projet local plutôt que de verser une compensation financière) n'est pas encore à point.</i></p>	<p>M. Dussault répond qu'il s'agit d'un nouveau mécanisme qui comporte ses défis.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Au niveau de la MRC, nous avons également eu des discussions à ce sujet dans le cadre de l'élaboration du plan de conservation des milieux humides.</i></p> <p><i>Nous pourrions nous tenir au courant mutuellement.</i></p>	<p>M. Dussault remercie la membre pour l'intérêt porté à ce sujet.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Tenir le Comité informé des prochaines étapes reliées à la compensation pour la perte de milieux humides et hydriques associée à la nouvelle zone 6

8 ACTION DE SUIVI (N/A)

Aucune action de suivi n'était à l'ordre du jour de la réunion.

9 RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR DURANT L'ANNÉE

9.1 TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

M. Lacombe confirme que les travaux prévus en 2020 ont été réalisés.

Ces travaux incluent :

- Forage de puits verticaux de captage des biogaz sur les zones 5A et 5B
- Installation d'une station de pompage du lixiviat (pour la cellule 5B-3)
- Installation de la conduite principale de captage des biogaz
- Installation d'une ligne de courant et de fibre optique
- Stabilisation des talus, et végétalisation de la berme sud, afin de prévenir son érosion
- Recouvrement final des talus sud- zone 5B
- Aggrandissement et modernisation de l'usine de traitement des eaux, qui est maintenant à l'étape du démarrage
- Relocalisation du Relais équestre du CREL, qui était situé près de la future zone 6

9.2 APERÇU DES TRAVAUX À VENIR DURANT L'ANNÉE

M. Lacombe présente le portrait des travaux à venir pour l'année :

- Travaux dans le secteur ouest des zones 5B et 6 :
 - Ces travaux incluent :
 - Déboisement
 - Construction d'un mur sol-bentonitique périphérique
 - Construction d'une berme de stabilité, et reboisement de cette berme, afin de créer un écran visuel qui cachera les opérations après la mise en service de la zone 6
 - Ces travaux seront réalisés en une seule étape afin d'éviter que les sentiers utilisés par le Club équestre ne soient constamment en construction :
 - Les sentiers devraient être en service, sans perturbations subséquentes, dès la fin 2021.
 - WM est en communication avec le Club équestre, notamment afin de rappeler les mesures en place entretemps.
- Excavation et construction de la cellule 5B-4 (pour une mise en service souhaitée à l'automne 2021)
- Recouvrement final de la zone 5A (toit, 2 hectares) et 5B (pente sud et ouest, 5 hectares)
- Installation de la conduite principale de biogaz secteur ouest de la zone 5B

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'enfouissement de la ligne de courant et de fibre optique se fait dans les déchets, ou en périphérie des cellules?</i>	M. Lacombe répond qu'elle se fait complètement à l'extérieur de la cellule, autour des zones du site.
<i>Est-ce que la berme sera construite sur le mur bentonitique localisé à l'ouest du site?</i>	M. Lacombe confirme que oui, elle sera située sur le dessus de ce mur. Un chemin d'accès est localisé sur le toit de la berme afin d'accéder au pourtour du site.
<i>Est-ce que le fait d'ajouter la berme risque de fragiliser le mur?</i>	M. Lacombe répond que non, il n'y a aucun risque. La berme ne vient pas affecter l'intégrité du mur.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>De mémoire, une zone tampon de 50 mètres ceinture le site.</i></p> <p><i>Est-ce que les travaux seront réalisés dans cette zone? Et si je comprends bien, WM est autorisé à les réaliser puisqu'il ne s'agit pas d'activités d'enfouissement?</i></p>	<p>M. Lacombe confirme.</p> <p>WM a obtenu l'autorisation de la part de la CPTAQ pour aménager une berme à cet endroit et la reboiser rapidement (avec une échéance à respecter, soit d'ici mai 2022). Afin d'être conformes, les travaux doivent aussi être supervisés par un agronome.</p>
<p><i>J'imagine que le bois coupé dans la bande de 50 mètres sera valorisé, comme vous le faites depuis quelques années?</i></p>	<p>M. Dussault confirme que oui. La valorisation du bois coupé sera abordée plus tard pendant la rencontre.</p>
<p><i>Quelle sera la hauteur de cette berme?</i></p>	<p>M. Tran répond que la berme aura une hauteur de 5 à 7 mètres.</p>
<p><i>Quelle sera la largeur de la berme?</i></p>	<p>M. Tran explique que la largeur couvre presque la totalité du 50 mètres, sauf une petite portion dédiée à l'ancrage des membranes.</p> <p>M. Desnoyers, directeur des opérations au site, précise qu'il s'agit, en quelque sorte, de la continuité de la berme sud, située le long de la portion est, dont il a été question lors des dernières rencontres.</p>

10 RÉSULTATS DES BILANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour, ce point est reporté.

ACTION DE SUIVI :

- Reporter la présentation des résultats du bilan de gestion des matières résiduelles à la rencontre de mars 2022

11 AJUSTEMENTS AUX REDEVANCES SUR L'ENFOUISSEMENT

M. Dussault explique que chaque lieu d'enfouissement au Québec est tenu de verser des redevances pour chaque tonne enfouie. Cette obligation réglementaire vise à réduire les quantités de matières résiduelles éliminées et rendre les filières de valorisation plus compétitives.

Plus précisément, les redevances permettent de financer :

- La préparation, la mise en œuvre et la révision des plans de gestion de matières résiduelles
- Le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Elles sont redistribuées aux municipalités en fonction de leurs performances par rapport à leurs programmes, afin de créer un incitatif financier.

L'évolution des redevances fixées par le ministère est présentée à l'écran (les montants étant indexés chaque année, selon l'indice des prix).

M. Dussault précise que depuis l'entrée en vigueur du règlement, en 2006, un second montant à verser s'est ajouté; ces deux redevances ont ensuite été fusionnées en 2020. Le ministère envisage également d'augmenter substantiellement la redevance en 2022 à 30 \$ par tonne (comparativement à 23,75 \$ pour 2021), et ce, afin de donner un avantage aux filières de récupération et de valorisation.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce qui empêche un exploitant de ne pas payer les redevances?</i> <i>Qu'est-ce qui garantit que tout est bien documenté et payé?</i>	<p>M. Dussault explique que des audits sont réalisés par le ministère et qu'à tout moment, des vérifications peuvent être effectuées au poste de pesée.</p> <p>Les informations sont contrevalidées avec les municipalités clientes et les lieux d'enfouissement doivent présenter un rapport certifié par une firme comptable.</p> <p>C'est le ministère qui s'assure de la conformité des données présentées.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si je comprends bien, la redevance était autrefois versée directement à la municipalité, alors que cela transite maintenant par le ministère?</i>	<p>M. Dussault précise qu'il s'agit plutôt de redevances distinctes.</p> <p>La redevance versée au ministère constitue une obligation réglementaire, qui est ensuite distribuée aux municipalités.</p> <p>Une seconde redevance est versée, en parallèle, à la municipalité de Sainte-Sophie. Il s'agit d'une initiative de WM.</p>
<i>Est-ce que l'augmentation des redevances tend à entraîner une diminution des coûts d'enfouissement?</i>	<p>M. Dussault indique que non : WM travaille à rester une entreprise compétitive, mais les prix doivent être ajustés aux coûts d'exploitation, qui incluent en fonction des investissements et, de façon plus générale, de l'augmentation des prix (fournisseurs, salaires, etc.).</p>

12 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE (2020)

12.1 FONDS DE FERMETURE

M. Lacombe rappelle l'objectif du fonds de fermeture, soit de couvrir les coûts afférents à la gestion post-fermeture du site pendant au moins 30 ans. WM contribue à la fiducie depuis 2004 et le montant est calculé sur chaque tonne reçue.

En 2020, comme cela est fait chaque trois ans, WM a procédé à la réévaluation du montant total à accumuler. Suivant cet exercice :

- Le montant à atteindre d'ici novembre 2022 est passé de 26,1 à 29,9 millions
- Le montant à verser pour chaque tonne reçue au site est passé de 1,52\$ à 2,01\$, et ce, jusqu'en novembre 2022

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Est-ce que les montants à verser sont influencés par vos investissements?</i></p> <p><i>Par exemple, est-ce que le total à accumuler prend en compte l'exploitation de la nouvelle usine de traitement des eaux?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que non, les montants sont établis par rapport aux exigences en vigueur. La question est de savoir quel serait le montant annuel nécessaire pour maintenir le suivi avec les installations actuelles pendant 30 ans.</p> <p>La prochaine révision aura lieu en 2022 dans le cadre de la mise en service de la zone 6.</p> <p>À ce moment, les coûts réels de l'usine seront connus. Les nouveaux calculs permettront de connaître la somme à atteindre pour 2040, qui couvrira les frais d'exploitation de l'usine.</p>

12.2 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au site, explique qu'en 2020, le contrôle des goélands s'est échelonné de mars à décembre.

Pour ce faire, les techniques utilisées sont les suivantes :

- Les buses et les faucons (principalement)
- La pyrotechnie
- L'utilisation de drones ayant une forme d'oiseau de proie (approche utilisée pour la première fois en 2020)

Une carte du site, avec des zones rouges et des zones jaunes, est présentée à l'écran. M. Desnoyers explique qu'un contrôle est exercé sur ces deux types de zones, mais que les efforts sont concentrés sur les zones rouges, afin de prévenir complètement la présence de goélands à ces endroits.

En 2020, GPF faune a noté un achalandage en goélands similaire à 2019, lequel était plus important aux moments suivants :

- Arrivée migratoire (mars-avril)
- Colonisation des juvéniles (mi-mai à mi-juillet)
- Migration automnale (octobre-novembre)

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les gens de Saint-Hippolyte ont encore des problèmes avec les goélands?</i>	M. Desnoyers répond que non. La collaboration avec le groupe GPF a permis de modifier les habitudes des goélands, réglant ainsi la problématique.
<i>Avez-vous eu des signalements en provenance d'autres lacs?</i>	M. Desnoyers répond que non, les méthodes en place semblent efficaces.
<i>Lors de la dernière visite de site, en 2019, nous avons aperçu des pygargues. Est-ce que cette espèce fait partie de la stratégie pour effrayer les goélands?</i>	M. Desnoyers répond que non, mais qu'il s'agit d'une aide naturelle indéniable pour l'équipe de GPF, qui a d'ailleurs noté cet aspect dans son rapport annuel.

12.3 VALORISATION DU BOIS COUPÉ

M. Lacombe rappelle que depuis 2017, WM modifie ses pratiques de gestion du bois coupé sur la propriété afin de le valoriser, plutôt que d'en faire du bois de chauffage.

Ce bois est acheminé :

- Dans la mesure du possible : à la scierie de Sainte-Sophie, afin d'en faire des biens meubles, comme des tables à pique-niques et des bancs
- En deuxième recours : à Thurso, afin d'en faire de la biomasse

Au moment de la rencontre, des pourparlers étaient en cours avec une seconde scierie, dans l'optique de valoriser une plus grande diversité d'essences.

En 2020, une petite zone a été déboisée en prévision de l'excavation de la cellule 5B-4 (moins de un hectare). Au préalable, un inventaire avait été réalisé afin d'identifier les espèces précises présentes à cet endroit (pin sylvestre, érable rouge et tremble).

En 2021, il est prévu de récolter 1052 mètres cubes de bois, pour une superficie de 6,3 hectares (et ce, dans la zone tampon de 50 mètres à l'ouest du site).

13 BILAN DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE (2019, 2020)

M. Charléric Gionet, directeur du Service de développement économique de la MRC, rappelle les objectifs du fonds de valorisation agricole ainsi que le bilan pour 2019 et 2020.

Voici les faits saillants de sa présentation :

- Le fonds a été établi en 2003 par la MRC pour dynamiser les activités agricoles, afin de compenser la perte de terres agricoles occasionnée par la présence du lieu d'enfouissement technique. WM y a versé une compensation initiale de 700 000 \$.
- Il appuie des projets dans la MRC de La Rivière-du-Nord et à Sainte-Anne-des-Plaines.
- Les dossiers présentés sont analysés par un comité consultatif, dont le mandat est de recevoir les projets, les analyser et formuler des recommandations au conseil des maires.
- Les critères pour l'attribution de financement sont :
 - Nouvelle entreprise ou projet
 - Mise de fonds initiale d'au moins 20 %
 - Entreprise située sur le territoire
 - Coûts du projet pouvant être assumés en partenariat avec les institutions financières
- L'aide accordée varie entre 5000 et 100 000 \$, et prend la forme de subventions ou de prêts.
- À ce jour, le comité a octroyé du financement pour 16 projets proposés par 13 entreprises :
 - Au total, cela représente une somme de 1 018 158 \$
 - 880 584 \$ en prêts
 - 137 574 \$ en subventions
 - Deux nouvelles demandes ont été reçues en 2020.
- Les projets vont bon train, les engagements financiers sont respectés et le fonds se régénère. Jusqu'à maintenant, il a permis de générer des investissements d'un peu plus de 9 M\$ dans le milieu agricole en périphérie du site d'enfouissement.
- Dans le contexte de la COVID-19, la MRC a établi, d'avril à septembre, un moratoire (suspension du paiement du capital des intérêts, prolongation de prêts) afin de donner un répit aux entreprises. Malgré ces mesures, les engagements initiaux ont été respectés.
- Au cours des prochaines années, la MRC prévoit déployer plus de ressources humaines sur le terrain afin de promouvoir le fonds et effectuer des suivis.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous un retour des gens du milieu agricole par rapport à ce fonds? Le fonds est un bon levier, on voit qu'un million génère neuf millions.</i>	M. Gionet répond constater de l'intérêt et des réinvestissements. Il s'attend à ce que les prochaines années soient intéressantes pour l'agriculture à Sainte-Sophie.

14 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers indique qu'un signalement a été formulé depuis la rencontre du mois de décembre. Ce signalement concerne le passage d'un camion de collecte sur le rang Sainte-Marguerite, un trajet non recommandé par WM. Grâce à la précision du signalement, WM a été en mesure d'intercepter le camionneur à son arrivée au site et les consignes lui ont été rappelées.

15 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

15.1 AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE SUR LES DÉCHETS ULTIMES

M. Dussault brosse un portrait des audiences génériques ayant lieu en 2021 sur la gestion des résidus ultimes.

Il explique que :

- Des audiences génériques du même type ont eu lieu en 1996. C'est lors de ces audiences, notamment, que la suggestion de former des comités de vigilance a été formulée.
- Le mandat du BAPE consiste à dresser un portrait de l'élimination des matières résiduelles et de la capacité d'élimination future.
- Plusieurs volets sont prévus dans le cadre des audiences :
 - Première partie des audiences (en mars), afin de s'informer sur les différents aspects de la gestion des résidus ultimes
 - Enquête auprès des exploitants de lieux d'enfouissement technique (en cours au moment de la rencontre)
 - Ateliers thématiques (en avril), avec la participation d'experts
 - Deuxième partie des audiences (en juin), où les individus et groupes pourront déposer des mémoires pour faire valoir leurs points de vue et argumentaires

Le rapport du BAPE devrait être déposé, au plus tard, le 22 décembre 2021.

Toute l'information sur les audiences est disponible sur le site du BAPE, à l'adresse suivante : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/etat-lieux-et-gestion-residus-ultimes/>

15.2 VARIA

Une question est posée à savoir si la pandémie a eu un impact sur les quantités de déchets reçues au site.

M. Desnoyers indique qu'une baisse importante a été notée lors de la fermeture de l'industrie de la construction, au printemps, puis une augmentation lorsque cette industrie a rouvert. Par ailleurs, globalement, les quantités de résidus en provenance du secteur résidentiel ont légèrement augmenté, sachant que les gens sont davantage à leur domicile.

M. Dussault rappelle que les quantités de déchets reçues sont en quelque sorte un calque de l'activité humaine, et que l'année 2020 l'a encore montré.

Il précise également que diverses méthodes sont en développement afin de détourner les matériaux de construction de l'enfouissement.

15.3 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault remercie les membres pour leur participation et leur rappelle que la prochaine réunion est prévue le 17 juin.

Les points prévus à l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 40.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion